

LE FUGERET

Rapport annuel

sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2023 004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	9
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	14
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	17
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	18
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	27
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	19
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	20
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	29
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Montants financiers.....	22
4.2.	Etat de la dette du service	22
4.3.	Amortissements	22
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	22
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

Nom de la collectivité : **Le Fugeret**

- Nom de l'entité de gestion : **assainissement collectif**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Commune**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☐	☐
Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
Les travaux de suppression ou d'obturation des fossés	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Le Fugeret**
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut

* Approbation en assemblée délibérante

RF Sous-préfecture de Castellan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2023 004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 271 habitants au 31/12/2022 (271 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 195 abonnés au 31/12/2022 (190 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

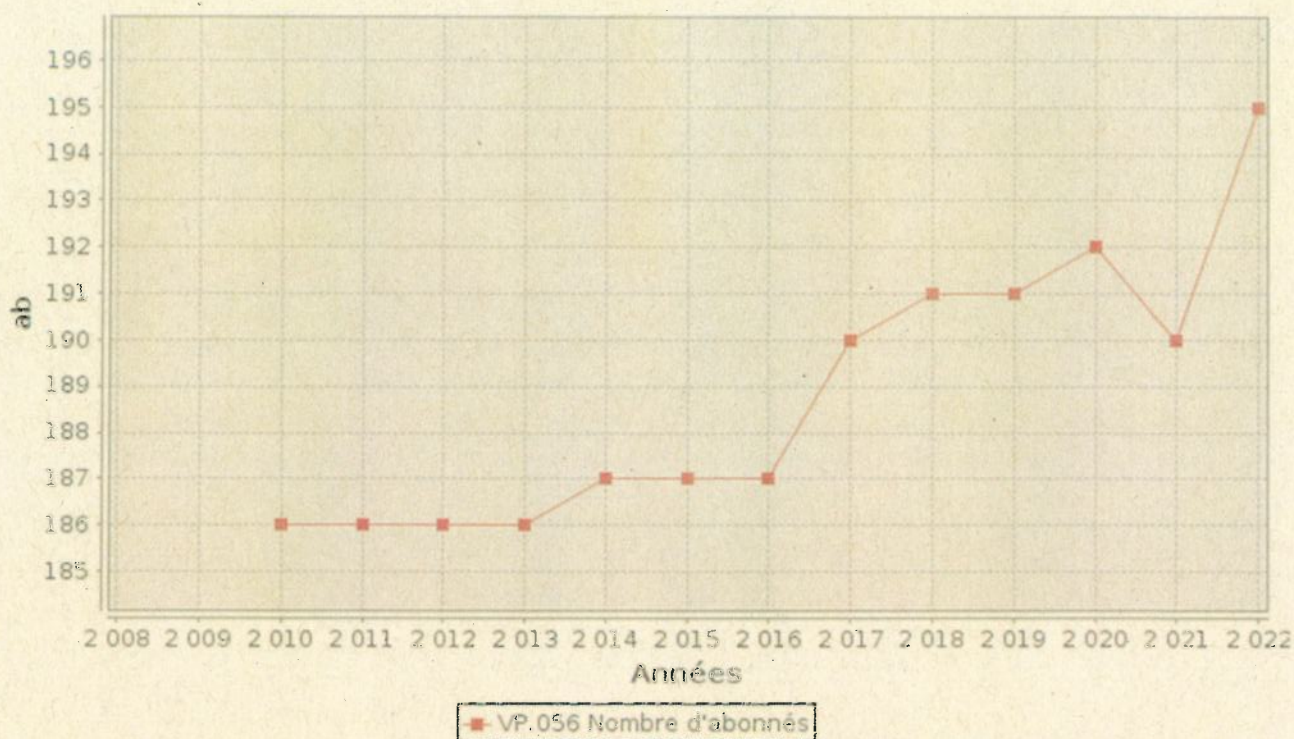
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Le Fugeret					
Total	190			195	2,6%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : ■■■

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 62,9 abonnés/km) au 31/12/2022. (61,29 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de ■■■,39 habitants/abonné

au 31/12/2022. (1,43 habitants/abonné au 31/12/2021).



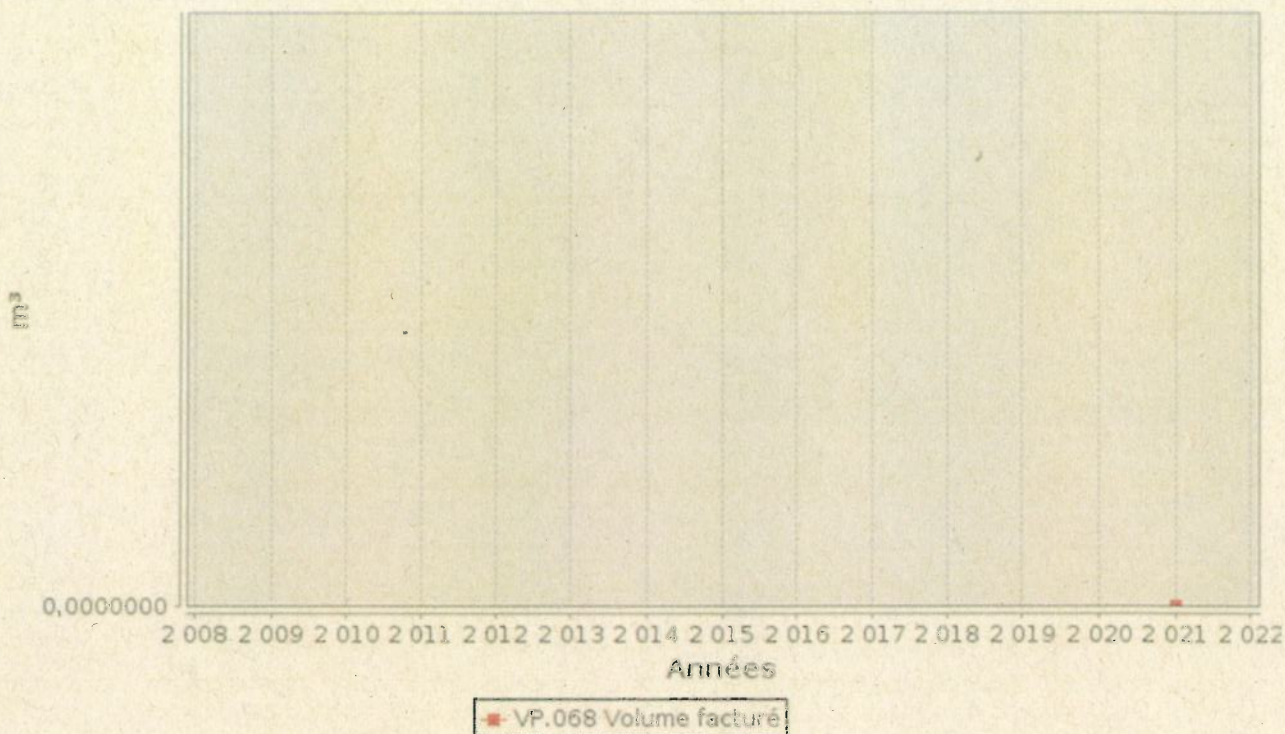
1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	0	—	— %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire: forfait déclaration Agence de l'eau



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2022 (0 au 31/12/2021).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,1 km de réseau unitaire hors branchements,
- 0 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un **linéaire de collecte total de 3,1 km** (3,1 km au 31/12/2021).

_____ ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration Village
Code Sandre de la station : 060904090001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				26/05/2001							
Commune d'implantation				Le Fugeret (04090)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Vaire (la)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et ☐ ou							
DCO				☐ et ☐ ou							
MES				☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/06/2023
004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration Village (Code Sandre : 060904090001)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration Village (Code Sandre : 060904090001)	345	0,6
Total des boues évacuées	345	0,6

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	60,52 €	60,52 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	___ €/m ³	___ €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre :	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité : forfait

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la participation aux frais de branchement.

Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 26/06/2023

004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



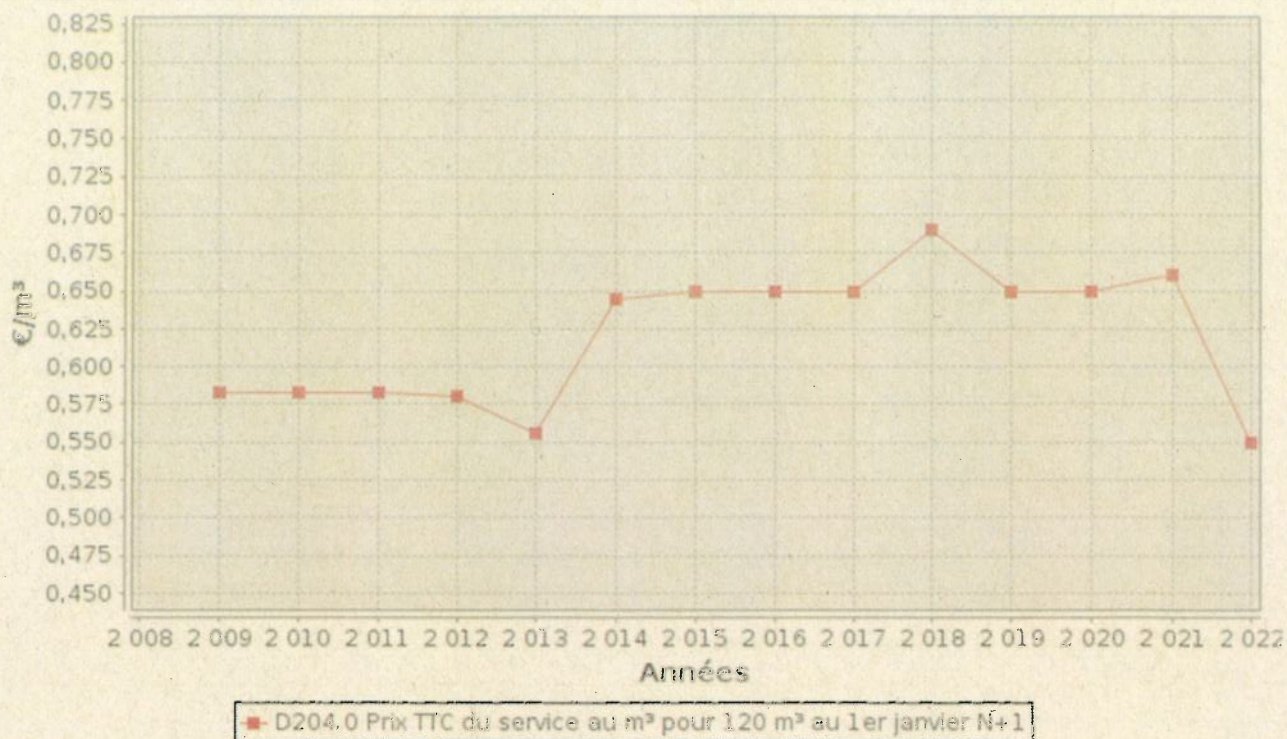
Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,52	60,52	0%
Part proportionnelle	0,00	0,00	___%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	60,52	60,52	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	___	___	___%
Part proportionnelle	___	___	___%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	___	___	___%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	___	___	___%
VNF Rejet :	___	___	___%
Autre : _____	___	___	___%
TVA	6,05	6,05	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	18,39	6,05	-67,1%
Total	78,91	66,57	-15,6%
Prix TTC au m³	0,66	0,55	-16,7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Commentaire sur le prix TTC au m³ : forfait

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2023 004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Le Fugeret		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente de redevances ASSAINISSEMENT au 31/12/2022 : 13 996 € (13 794 au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,49% des 196 abonnés potentiels (98,45% pour 2021).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		____ %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	____ %	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	____ %	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2022 (15 pour 2021).

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2023 004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration Village	—	—	—

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est (en 2021).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration Village	—	—	—

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est (en 2021).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration Village	—	—	—

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est ____ (____ en 2021).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Village :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,6

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021)

RF
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/06/2023
004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

(P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2021).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} \times 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2021).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en

un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2021).

3.10. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	0	0
Epargne brute annuelle en €	—	—
Durée d'extinction de la dette en années	0	0



3.11. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice \$N\$Minus1.year	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	0	0
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	15 171	15 171
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	0	0

3.12. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires,

y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☐ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2021).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/06/2023
004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	271	271
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	345	0,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	0,66	0,55
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,45%	99,49%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	____%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	____%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	____%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



STATION D'EPURATION DU FUGERET



Mai 2022

IT-22-53

Bilan de pollution sur 24 heures Rapport final

B24H

Rédigé par :	Pierre RICHEBOIS	☒ Validé
Vérifié par :	Agnieszka PISARSKA - GAY	☒ Validé
Validation IT04 :	21/07/2021	☒ Validé

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/06/2023
004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

BILAN DE FONCTIONNEMENT **(24 heures)**

Fugeret (Le) - Village

Du 09/05/2022 au 10/05/2022

SOMMAIRE

Chapitre 1 - Descriptif des équipements métrologiques.....	4
Chapitre 2 - Charges hydrauliques : restitution des enregistrements.....	5
Chapitre 3 - Charges polluantes éliminées par la station d'épuration.....	7
Chapitre 4 - Conditions de fonctionnement des ouvrages de traitement.....	9
Chapitre 5 - Conclusions du bilan de fonctionnement.....	9
ANNEXES	11

STATION D'EPURATION

Fugeret (Le) - Village

(060904090001)

OBJET DU RAPPORT

Une campagne de mesures sur 24 heures a été réalisée sur la station d'épuration de la collectivité en application de ses obligations réglementaires pour la dépollution des eaux usées.

REFERENCES DU RAPPORT

Rédaction	Pierre RICHEBOIS	Date de rédaction	05/07/2022
Technicien(s) SATESE	Pierre RICHEBOIS	Météo - Jour de la visite	Beau
	Bérénice GUSLEVIC	Météo - Jour(s) précédent(s)	Beau
Personne(s) rencontrée(s)	Monsieur le Maire André PESCE		

DESCRIPTIF GENERAL DE LA STATION

Type d'épuration	Boues activées - Aération prolongée	Date de mise en service	26/05/2001
Maître d'ouvrage	Fugeret (Le)	Constructeur	AIT Eaux
Exploitant	(Commune)	Capacité en EH	250
Type de milieu récepteur	Torrent	Capacité en kg de DBO5/j	15
Nom du milieu récepteur	Vaire (La)	Capacité en m ³ /j	34,5
Communes raccordées	Fugeret (Le)		

RF
Sous-préfecture de Castellane
Bilan de fonctionnement (24 heures)
Fugeret (Le) - Village
Contrôle de légalité
Date de réception : 26/06/2023
004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

- 05/07/2022

Page 3 sur 16

Chapitre 1 - Descriptif des équipements métrologiques

1. 1 - Mesure des débits

• DEBITMETRE(S) INSTALLE(S) PAR LE SATESE

	Sortie
Type débitmètre	  Débitmètre bulle à bulle SIGMA 950 et Flow Poke circulaire 200 mm.
Loi hydraulique utilisée	Flowpoke circulaire diamètre 200 mm.

Le détail du matériel et des lois de mesure utilisés est précisé en annexe.

1. 2 - Equipement d'échantillonnage

	Entrée	Sortie
Type préleveur	  ISCO 3710 R	  ISCO Glacier
Mode d'asservissement	Asservissement tous les 0.4m3	Asservissement tous les 0.4m3
Paramètres analysés	DBO5, DCO, MES, NTK, NH4, Pt et pH	DBO5, DCO, MES, NTK, NH4, NO3, NO2, Pt et pH et T°C de l'eau (rejet)
Sous-préfecture de Castellane		

Bilan de fonctionnement (24 heures) - 05/07/2022

Page 4 sur 16

Fugère (le) - Village

Contrôle de régularité

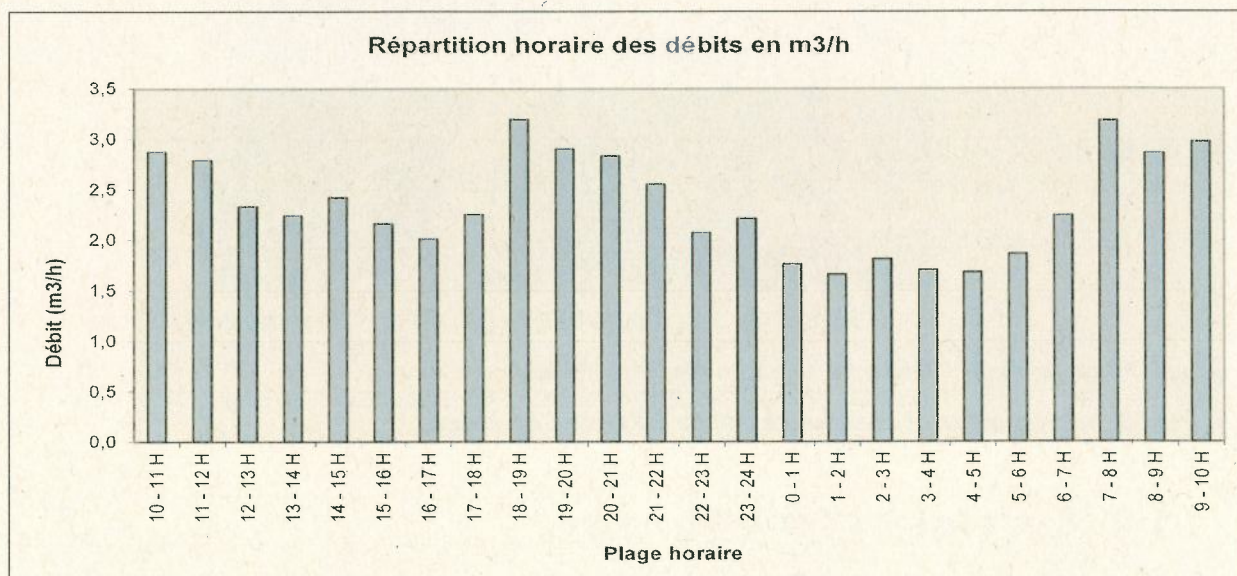
004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

• **PRELEVEUR(S) INSTALLE(S) PAR LE SATESE**

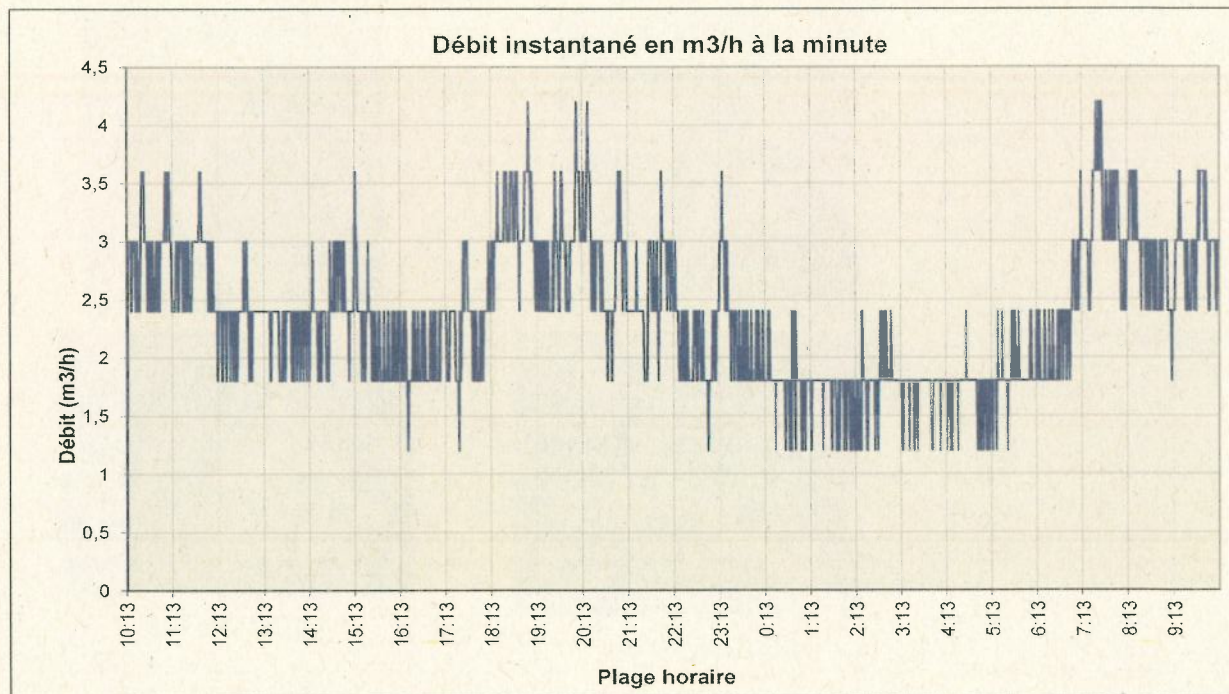
Nota : DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours ; DCO : Demande Chimique en Oxygène ; MES : Matières En Suspension ; NTK : Azote Total Kjeldahl (organique et ammoniacal) ; Pt : Phosphore Total ; NO3 : Nitrates ; NH4 : Azote ammoniacal ; NO2 : Nitrites.

Chapitre 2 - Charges hydrauliques : restitution des enregistrements

2. 1 - Histogrammes



Enregistrement des débits horaires en sortie du 09 au 10 mai 2022 de 10h00 à 10h00



Enregistrement des débits instantanés en sortie du 09 au 10 mai 2022 de 10h00 à 10h00

2. 2 - Tableau d'analyse des résultats

	Valeur mesurée	Valeur nominale	Commentaires
Volume journalier en m ³	57	34,5	La charge hydraulique représente 164% de la charge nominale
Equivalence en EH	375	230	
Q horaire moyen en m ³ /h	2,4	1,4	
Q horaire maximum en m ³ /h	3,2		
Q horaire minimum en m ³ /h	1,7		
Q horaire diurne moyen en m ³ /h	2,6		06h00-00h00
Q horaire nocturne moyen en m ³ /h	1,7		00h00-06h00
Coefficient de pointe	1,4		Q horaire max/Q horaire moy
Q instantané maximum en m ³ /h	4,2		

Nota : Q = Débit – EH = Equivalent Habitant.

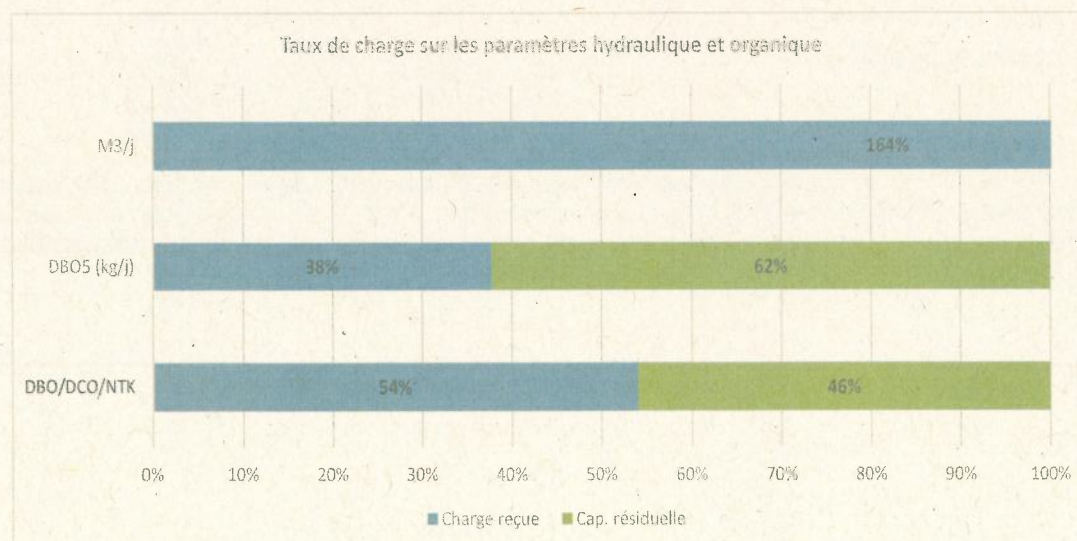
2. 3 - Commentaires

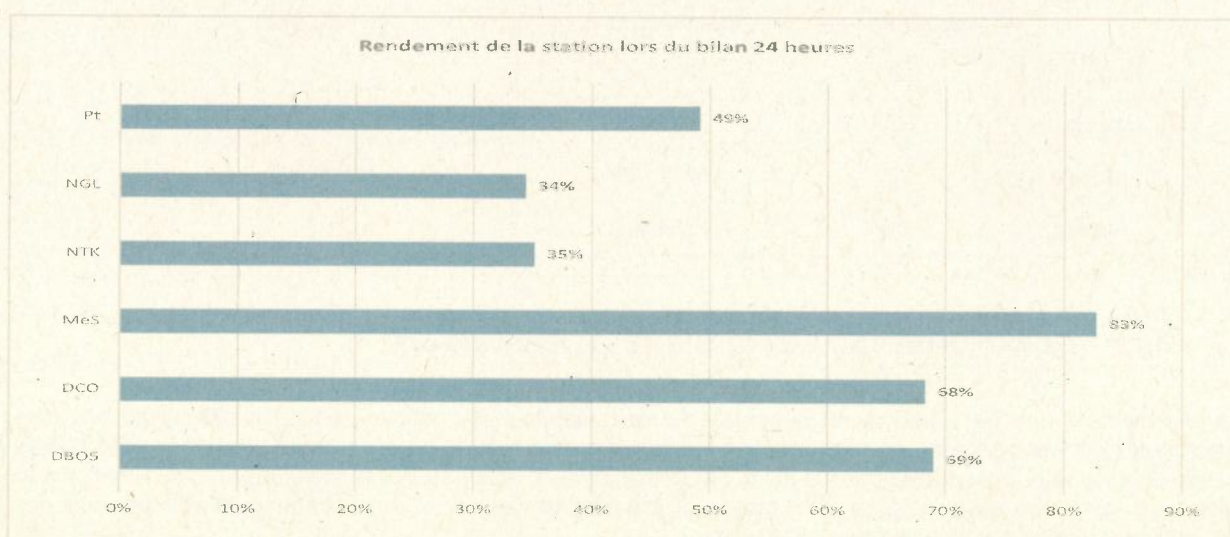
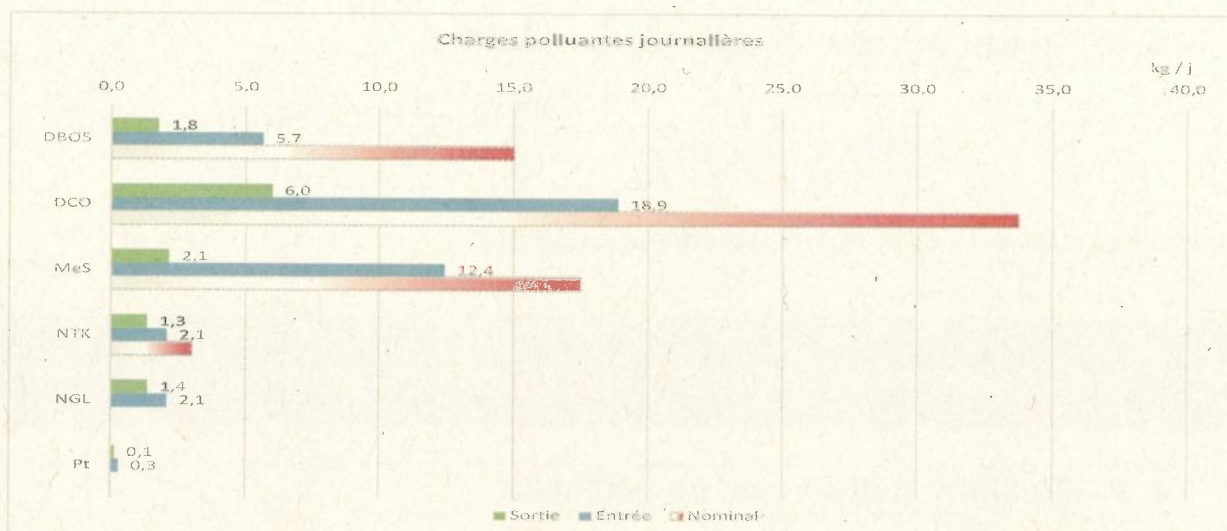
	Commentaires												
Contexte météorologique	Le bilan a été réalisé en période de temps sec.												
Charge hydraulique globale	La charge hydraulique atteint 164% de la charge hydraulique nominale. Le volume journalier est de 57 m ³ .												
Les Eaux Claires Parasites - ECP	<table><tr><td></td><td>Qm horaire (m3/h)</td><td>Q journalier (m3/j)</td></tr><tr><td>Q Nocturne minimum</td><td>1,66</td><td>39,8</td></tr><tr><td>Q moy global (EU + ECP)</td><td>2,36</td><td>56,5</td></tr><tr><td>Q ECP estimé</td><td>1,54</td><td>36,9</td></tr></table>		Qm horaire (m3/h)	Q journalier (m3/j)	Q Nocturne minimum	1,66	39,8	Q moy global (EU + ECP)	2,36	56,5	Q ECP estimé	1,54	36,9
	Qm horaire (m3/h)	Q journalier (m3/j)											
Q Nocturne minimum	1,66	39,8											
Q moy global (EU + ECP)	2,36	56,5											
Q ECP estimé	1,54	36,9											
Caractéristiques de la charge hydraulique	La charge hydraulique provenant des eaux claires parasites de temps sec est de 36.9 m ³ /j, ce qui correspond à 65 % du volume journalier. La charge d'eaux usées stricte ne serait donc que de 20 m ³ ce qui représenterait 130 EH ou 170 hab (120 l par hab/j).												

Chapitre 3 - Charges polluantes éliminées par la station d'épuration

3. 1 - Tableau d'analyse des résultats

DONNEES DE CADRAGE						
Equivalents Habitants - Charge reçue			Valeur EH mesurée		Valeur EH nominale	Commentaires
Paramètre DBO5 (60g/EH/jour)			95		250	Charge représentative d'une population de 95 EH, soit 38% de la capacité nominale.
Moyenne DBO5 - DCO - NTK			135			Charge représentative d'une population de 135 EH, soit 54% de la capacité nominale.
RESULTATS ANALYTIQUES						
	Entrée		Sortie		Rendement	Commentaires
	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	%	
DBO5	100,0	5,7	31,0	1,8	69%	Pollution d'entrée équivalente à 95 EH (60 g DBO5/EH/jour)
DCO	334,0	18,9	106,0	6,0	68%	Pollution d'entrée équivalente à 140 EH (135 g DCO/EH/jour)
MES	220,0	12,4	38,0	2,1	83%	Pollution d'entrée équivalente à 180 EH (70 g MES/EH/jour)
NTK	36,7	2,1	23,8	1,3	35%	Pollution d'entrée équivalente à 175 EH (12 g NTK/EH/jour)
N-NH4	29,0	1,6	17,6	1,0	39%	
N-NO3			0,2	0,0		
N-NO2			0,0			
Pt	5,2	0,3	2,6	0,1	49%	Pollution d'entrée équivalente à 145 EH (2 g Pt/EH/jour)
pH	7,6		7,4			pH conforme





3. 2 - Commentaires

Pollution carbonée	La charge organique entrante en DBO5 est égale à 38 % de la charge nominale. Sur le regroupement de paramètres DBO5, DCO et NTK, qui est plus représentatif de la charge organique réelle, la valeur est un peu plus élevée avec 54 % soit 135 EH. On constate une corrélation satisfaisante avec la charge hydraulique d'eaux usées stricte (130 EH). Les rendements de traitement sont très moyens.
Pollution azotée	L'abattement sur l'azote Kjeldahl est faible avec seulement 35 %. La concentration dans le bassin d'aération est très faible (absence de recirculation). L'âge de boues est donc encore largement insuffisant pour permettre un développement suffisant des bactéries nitrifiantes.
Pollution phosphorée	Sans objet.
Gestion des boues	Les boues sont extraites au moyen d'un camion hydrocureur et envoyées à la station de Beauvezer. Les quantités extraites sont toutefois largement insuffisantes et trop irrégulières.

3. 3 - Niveau de rejet (Aspect réglementaire)

	DBO5	DCO	MES
Concentration maximale (mg/l)	35	200	
Rendement minimum (%)	60	60	50

La norme de rejet est respectée sur l'ensemble des paramètres.

Chapitre 4 - Conditions de fonctionnement des ouvrages de traitement

4. 1 - Equilibre nutritionnel de l'effluent

	Valeur calculée	Valeur théorique	Commentaires
DCO/DBO5	3,3	2,0 à 2,5	Ces rapports sont typiques d'un effluent urbain domestique
MES/DBO5	2,2	1,0 à 1,2	
N/DBO5	0,37	0,20 à 0,25	
P/DBO5	0,05	0,05 à 0,06	

4. 2 - Commentaires sur la filière de traitement

Le jour de bilan une de 2 turbines et la pompe de recirculation étaient hors service. La station ne peut pas fonctionner en l'état. Les lits de séchage ont été remplis récemment, ce qui a certainement permis d'avoir une qualité de rejet acceptable pour le bilan. Nous signalons à nouveau qu'un projet de nouvelle station doit être envisagé si rien n'est fait pour pérenniser la filière d'extraction des boues. Attention, la maintenance des appareils en panne doit être réalisée en urgence.

Chapitre 5 - Conclusions du bilan de fonctionnement

Les mesures et analyses sont cohérentes avec les charges attendues, permettant de considérer le bilan comme représentatif des conditions de fonctionnement.

Les mesures ont été réalisées dans une période de temps sec, la part d'eaux claires parasites était cependant significative voir importante avec 37 m³/j.

Les effluents présentent des concentrations standards et sont caractéristiques d'un effluent domestique classique.

Les résultats de la campagne de mesures ont mis en évidence :

- Une charge hydraulique de 57 m³ correspondant à 164% de la capacité nominale ;
- Une charge organique de 5.7 kg de DBO5 correspondant à 38% de la charge nominale ;
- Une charge organique moyenne sur les paramètres DBO5-DCO-NTK correspondant à 54% de la charge nominale.

Les rendements de dépollution sur les paramètres DBO5 (69%), DCO (68%), MES (83%) et NTK (35%) sont moyens.

Sous-préfecture de Castellane

Bilan de fonctionnement (24 heures) - 05/07/2022

Page 9 sur 16

Fugère (Le) - Village

004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

Le niveau de rejet relatif à l'arrêté du 21 juillet 2015 est respecté.

Le fonctionnement des ouvrages constaté lors de nos visites appelle les remarques suivantes :

- Certains équipements étaient défectueux : une des 2 turbines et la pompe de recirculation. Ces 2 équipements sont primordiaux pour faire fonctionner la station. Ils doivent être réparés ou changés en urgence.
- Les ouvrages ne présentent pas de défauts importants en dehors de la vétusté normale d'une installation de ce type ;
- Les conditions d'exploitation sont normales et permettent un entretien satisfaisant des installations ;
- Les ouvrages et équipements ne sont pas suffisants pour obtenir des performances épuratoires conformes aux exigences du milieu de façon régulière. Une filière d'extraction des boues pérennes doit être mise en place. Dans le cas contraire, un nouveau projet de station doit être étudié avec la mise en place d'une filière plus rustique qui sera adaptée au dimensionnement et aux contraintes de la collectivité. Les services de l'Agence Départementale IT04 se tiennent disponibles pour vous aider dans cette démarche au travers de la réalisation d'une étude de faisabilité.

Le Technicien du Service d'Assistance Technique à
l'Exploitation des Stations d'Épuration,



Pierre RICHEBOIS

La Chef du Service d'Assistance Technique à
l'Exploitation des Stations d'Épuration,



Agnieszka PISARSKA-GAY

RF
Sous-préfecture de Castellane
Bilan de fonctionnement (24 heures) 05/07/2022
Fugère (Le) - Village
Date de réception de l'AR: 26/06/2023
004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- Fiches bilans 24h Entrée / Sortie /
- Bons d'analyses du LDV04 Entrée / Sortie /
- Courbe du canal de mesure (loi hydraulique)

FICHE BILAN POLLUTION 24 HEURES

STATION DE :	Fugeret (Le)/Village		DATE* :	09/05/2022	
METEO :	Couvert	*Date installation et départ bilan			
HEURE DEPART BILAN	10h00				
POINT DE MESURE:			ENTREE STATION		
INSTALLATION BILAN					
CONTRÔLE ECHANTILLONNAGE					
TYPE:	ISCO 3710	POMPE	PERISTALTIQUE	FLACONNAGE	MONOFLACON
RÉFRIGÉRÉ:	OUI	SYNCHRONISATION DATE ET HEURE:		OUI	
Référence préleveur	P_REF_3710				
VITESSE D'ASPIRATION					
Longueur du tuyau en m :	2,2	Diamètre du tuyau en mm (>9mm)		OUI	V>= 0,5 m.s-1
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	
Temps (s)	3,45	3,42	3,42	3,4	CONFORME
Vitesse	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64
REPETABILITE Ecart type en %(+/- 10)					
Volume en ml programmé	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Volume moyen	CONFORME
70	72	75	75	74,0	1 %
RECUPERATION BILAN					
TEMPERATURE EN °C (5°C +/- 3°C)					
EXTERIEURE		DEPART LABO:	5,1	ARRIVEE LABO:	
			CONFORME		CONFORME
La température "départ laboratoire" correspond à celle à l'ouverture du préleveur à la récupération.					
CONTRÔLE DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DURANT LE BILAN					
MATÉRIEL DE MESURE DU DÉBIT					
	Débit transité	Asservissement tous les X m3	Nombre d'échantillons théoriques	Nombre réel d'échantillons prélevés	
Volume transité débitmètre SATESE en m3	56,5	0,4	141	142	
Volume prélevé théorique en litre	10,51	Volume réellement prélevé en litre	11,5	Ecart volume théorique/prélevé <10%	9,4%
Référence matériel					CONFORME

FICHE BILAN POLLUTION 24 HEURES

STATION DE :	Fugeret (Le)/Village		DATE* :	09/05/2022	
METEO :	Couvert	*Date installation et départ bilan			
HEURE DEPART BILAN	10h00				
POINT DE MESURE:			SORTIE STATION		
INSTALLATION BILAN					
CONTRÔLE ECHANTILLONNAGE					
TYPE:	ISCO GLACIER	POMPE	PERISTALTIQUE	FLACONNAGE	MONOFLACON
RÉFRIGÉRÉ:	OUI	SYNCHRONISATION DATE ET HEURE:		OUI	
Référence préleveur	P_REF_05				
VITESSE D'ASPIRATION					
Longueur du tuyau en m :	1,6	Diamètre du tuyau en mm (>9mm)		OUI	V>= 0,5 m.s-1
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	
Temps (s)	2,5	2,6	2,6	2,6	CONFORME
Vitesse	0,64	0,62	0,62	0,62	0,62
REPETABILITE Ecart type en %(+/- 10)					
Volume en ml programmé	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Volume moyen	CONFORME
70	76	76	76	76,0	0 %
RECUPERATION BILAN					
TEMPERATURE EN °C (5°C +/- 3°C)					
EXTERIEURE		DEPART LABO:	3,4	ARRIVEE LABO:	
			CONFORME		CONFORME
La température "départ laboratoire" correspond à celle à l'ouverture du préleveur à la récupération.					
TEMPERATURE EAU CANAL SORTIE		11,8	CONFORME		
CONTRÔLE DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DURANT LE BILAN					
MATÉRIEL DE MESURE DU DÉBIT		DEBITMETRE_SIGMA_950_BULLE_A_BULLE_ET_OBTURATEUR_FLOWPOKE			
	Débit transité	Asservissement tous les X m3	Nombre d'échantillons théoriques	Nombre réel d'échantillons prélevés	
Volume transité débitmètre SATESE en m3	56,5	0,4	141	142	
Volume prélevé théorique en litre	10,79	Volume réellement prélevé en litre	11,6	Ecart volume théorique/prélevé <10%	7,5%
Référence matériel	Q-BB-01	150 mm	CONFORME		
Type de matériel	DEBITMETRE	FLOWPOKE			

N° Dossier : 2022.1586

INGENIERIE TERRITORIALE ITD4
13 RUE DU DR ROMIEU

N° Prélèvement : 2022.1586-1

Prélèvement : Fugeret (Le)/Village
Eau résiduaire Entrée station
10/05/2022

04000 DIGNE LES BAINS

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT SOUMIS A L'ESSAI - DONNEES FOURNIES PAR LE CLIENT

Reference de réchantillon : 2022.1586-1-1 - Fugeret (Le)/Village Entrée station - 10/05/2022

Préleveur : RICHEBOIS Pierre

Etat à réception : Conforme

Date de lancement échantillonneur : 09/05/2022 à 10:00

Date fin échantillonneur : 10/05/2022 à 10:00

Date de prélèvement : 10/05/2022 à 10:00

Debit : m3

T°C échantillon : °C

RECEPTION ET MISE EN ANALYSE

Date de réception : 10/05/2022 à 15:30

Mode de transport : Glacière réfrigérée

T°C à réception : 4.0°C

Date début analyse : 11/05/2022 à 08:00

Lieu de réalisation des essais : LVD04 DIGNE

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Limite de quantification	Précisions et incertitudes
pH	NF EN ISO 10523 *	7.6	unités pH	-	Aucun prétraitement - MDS prises en compte
Température de mesure du pH	Méthode Interne	20.2	°C	-	
Matières en Suspension (titre ML AP40)	NF EN 272 *	220	mg/l	<2 mg/l	Aucun prétraitement
Indice de demande chimique en oxygène (ST-DCO)	ISO 15705 *	334	mgO2/l	<10 mgO2/l	1 dilution - MDS prises en compte
Demande biochimique en oxygène (5 jours)	ISO/POIS 5815-1 : 2013	100	mgO2/l	<3 mgO2/l	Réalisé à 5 jours sur échantillon congelé à réception avec suppression de la rétroaction sur 1 réplicat de 3 dilutions
Azote Kjeldahl (en N)	NF EN 25563 *	26.7	mgN/l	<0.5 mgN/l	Amplification - MDS prises en compte
Ammonium (en N) distillation	NFT 90-015-1 *	29.0	mgN-NH4/l	<4 mgN-NH4/l	Filtration - MDS non prises en compte
Phosphore total (en P)	NF EN ISO 6879	5.19	mgP/l	<0.05 mgP/l	Amplification - MDS prises en compte

Destinataire(s) : INGENIERIE TERRITORIALE ITD4 - 13 RUE DU DR ROMIEU/04000 DIGNE LES BAINS

Fait à DIGNE LES BAINS, le 30/05/2022

Michel COSTES
Directeur du Laboratoire

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu, sous réserve des informations fournies par le client qui peuvent impacter la validité du résultat d'essai. Ils ne concernent que les objets soumis à l'essai. Le client n'est pas autorisé à faire référence à l'accréditation du laboratoire autrement que par la reproduction intégrale du présent rapport d'essais. Seuls les résultats précédés du symbole « * » sont couverts par l'accréditation COFRAC Essais N° 1-0641, portée disponible sur www.cofrac.fr. Le COFRAC est signataire des accords de reconnaissance mutuels de l'EA pour l'activité d'essais. Les prestations ne portant pas le symbole « * » ne sont pas couvertes par l'accréditation.

Les résultats ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure qui peuvent être fournies sur demande.

Page 1 / 1

N° Dossier : 2022.1586

INGENIERIE TERRITORIALE IT04
13 RUE DU DR ROMIEU

N° Prélèvement : 2022.1586-2

Prélèvement : Fugeret (Le) Village
Eau résiduaire Sortie station
10/05/2022

04000 DIGNE LES BAINS

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT SOUMIS À L'ESSAI - DONNÉES FOURNIES PAR LE CLIENT

Référence de l'échantillon : 2022.1586-2-1 - Fugeret (Le) Village Sortie station - 10/05/2022

Préleveur : RICHEBOIS Pierre

Etat à réception : Conforme

Date de lancement échantillonneur : 09/05/2022 à 10:00

Date fin échantillonneur : 10/05/2022 à 10:00

Date de prélèvement : 10/05/2022 à 10:00

Débit : m3

T°C échantillon : °C

RECEPTION ET MISE EN ANALYSE

Date de réception : 10/05/2022 à 18:30

Mode de transport : Glacière réfrigérée

T°C à réception : 4,0°C

Date début analyse : 11/05/2022 à 08:00

Lieu de réalisation des essais : LVD04 DIGNE

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Limite de quantification	Préalablement à réception
pH	NF EN ISO 10523 *	7,4	unités pH	-	Aucun préalablement - MES prise en compte
Température de mesure du pH	Méthode Interne	20,2	°C	-	
Matières en Suspension (litre M. AP40)	NF EN 872 *	38	mg/l	<12 mg/l	Aucun préalablement
Indice de demande chimique en oxygène (ST-DCO)	ISO 15705 *	106	mgO2/l	<10 mgO2/l	Acidification - MES prise en compte
Demande biochimique en oxygène (5 jours)	ISO 15705 5515-1 : 2019	31	mgO2/l	<3 mgO2/l	Résultat à 5 jours sur échantillon congelé à réception avec suppression de la réification sur 1 réplicat de 3 dilutions.
Azote Kjeldahl (en N)	NF EN 25663 *	23,5	mgN/l	<0,5 mgN/l	Acidification - MES prise en compte
Ammonium (en N) distillation	NF T 90-015-1 *	17,5	mgN-NH4/l	<4 mgN-NH4/l	Filtration - MES non prise en compte
Nitrates (en N) méthode HACH LANGE	Méthode Interne selon PRO C 09	< 0,23	mgN-NO3/l	<0,23 mgN-NO3/l	Filtration - MES non prise en compte
Nitrites (en N) méthode HACH LANGE	Méthode Interne selon PRO C 27	0,04	mgN-NO2/l	<0,015 mgN-NO2/l	Filtration - MES non prise en compte
Phosphore total (en P)	NF EN ISO 6878	2,64	mgP/l	<0,05 mgP/l	Acidification - MES prise en compte

Destinataire(s) : INGENIERIE TERRITORIALE IT04 - 13 RUE DU DR ROMIEU 04000 DIGNE LES BAINS

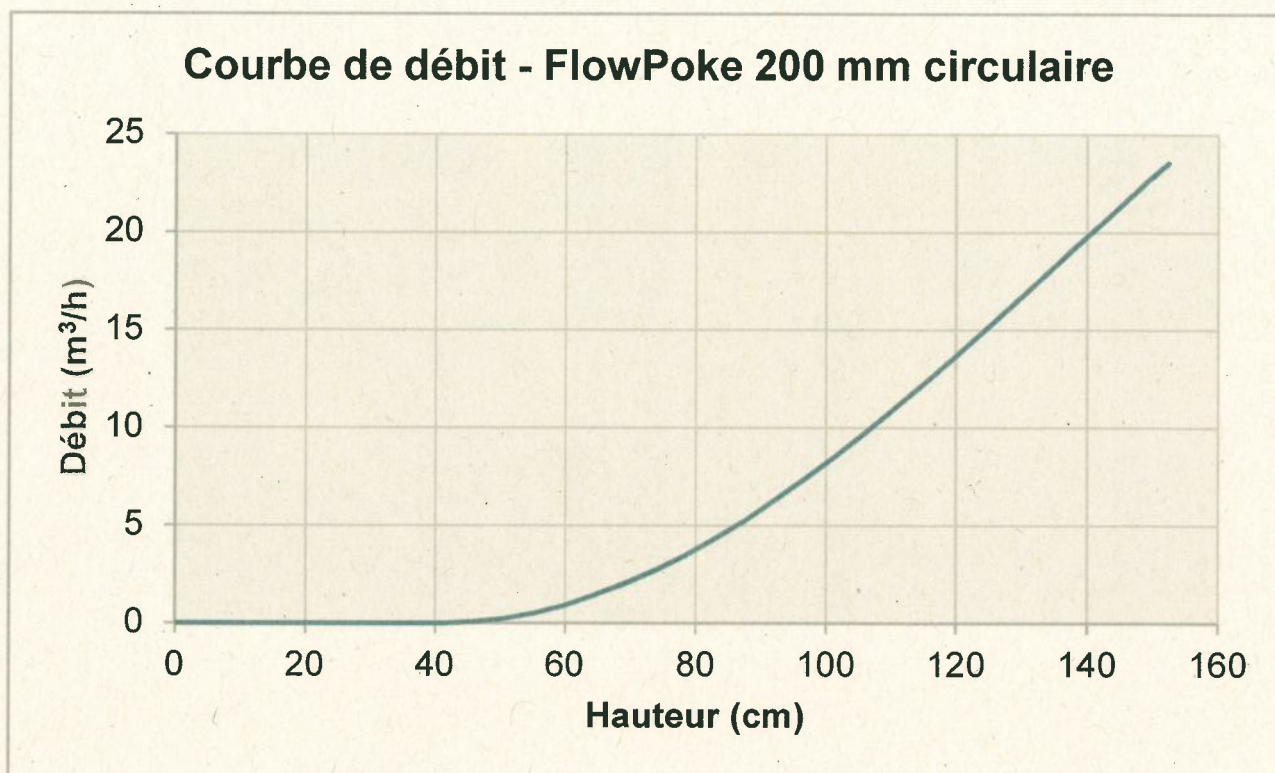
Fait à DIGNE LES BAINS, le 30/05/2022

Michel COSTES
Directeur du Laboratoire

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu, sous réserve des informations fournies par le client qui peuvent impacter la validité du résultat d'essai. Ils ne concernent que les objets soumis à l'essai.
Le client n'est pas autorisé à faire référence à l'accréditation du laboratoire autrement que par la reproduction intégrale du présent rapport d'essai.
Seuls les résultats précédés du symbole « * » sont couverts par l'accréditation COFRAC Essais N° 1-0641, portée disponible sur www.cofrac.fr. Le COFRAC est signataire des accords de reconnaissance mutuels de l'EA pour l'activité d'essais. Les prestations ne portant pas le symbole « * » ne sont pas couvertes par l'accréditation.

Les résultats ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure qui peuvent être fournies sur demande.

Page 1 / 1



RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/06/2023
004-210400909-20230623-DE_2023_011-DE